



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

dossier médical personnel

Question écrite n° 77699

Texte de la question

M. Jacques Cresta interroge Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la loi santé. Celle-ci donne l'accès aux organismes complémentaires privés à l'ensemble des données des patients au travers d'une « base patient » où seront regroupées les données sanitaires et administratives de tous. Les professionnels de santé s'inquiètent dans ce cadre du risque de détournement du secret médical à travers l'exploitation de ces données par des sociétés privées qui ont des intérêts autres que le soin du patient. Il lui demande quelles mesures ont été mises en place afin de pallier ce risque d'atteinte au secret médical.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Cresta](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77699

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 avril 2015](#), page 2594

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)